

Novembre 2023

## Label du gouvernement - Devenir une société à mission

Cette démarche répond à des préoccupations actuelles et à des critères sociaux, sociétaux ou environnementaux de notre société moderne.

Avec ce label, il faut concilier la performance économique indispensable à toute entreprise avec l'intérêt général en apportant sa propre pierre à l'édifice.

Cette donnée a été introduite par la loi Pacte.

Parmi les incitations à devenir une société à mission Bercy précise que les avantages sont les suivants :

- # *« Donner du sens aux activités de l'entreprise en fédérant les équipes autour d'une ambition commune (actionnaires, salariés, partenaires),*
- # *Améliorer l'image de marque de l'entreprise en affirmant la raison d'être de l'entreprise auprès de ses parties prenantes,*
- # *Collaborer avec une pluralité d'acteurs dans le domaine de la mission que l'entreprise s'est fixée,*
- # *Améliorer la performance économique de l'entreprise grâce à l'innovation,*
- # *Se protéger contre les rachats hostiles,*
- # *Améliorer la marque employeur »*

Nous vous accordons que les améliorations, ou les modifications, ne sont pas de la même ampleur dans une société industrielle que dans une société de services.

Néanmoins chacun, peut envisager déjà de mener les études qui vont bien. Dans quelque temps, il faudra bien se résoudre à des modifications, soit sous la pression de l'environnement et de la société, soit par obligation ; c'est inéluctable pour sauvegarder planète et habitants.

Il s'avèrera bénéfique d'avoir pris une avance certaine tout en bénéficiant d'un label gouvernemental, et cela peut vous permettre d'être devant des concurrents. Prendre une longueur d'avance et la conserver n'est pas négligeable.

Toute entreprise commerciale, quel que soit son statut peut devenir société à mission. Cela doit figurer dans les statuts.

Bien sûr, une démarche, comme la création d'un comité de suivi au sein de l'entreprise, est à respecter et des contrôles auront lieu régulièrement mais cela comme pour tout label.

**Nous sommes à votre disposition pour vous aider dans la démarche des formalités pour l'obtention de ce label « société à mission ».**

Nous-mêmes, nous nous inscrivons dans cette démarche d'avenir.

Bien cordialement



LADSAE - 75015 PARIS  
En ligne ou sur rdv  
[www.ladsae.fr](http://www.ladsae.fr) - 06 75 31 75 50